

Délibération n°14-2019



Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 13

Nombre de votants: 15

Date de la convocation: 11 décembre 2018

Président: Charles DAYOT,

Présents:

M.Charles DAYOT, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Catherine DUPOUY, M. Jean-Marie ESQUIE, Mme Véronique GLEYZE, M. Pierre MALLET, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, Mme Rachel DURQUETY, Mme Françoise DUBERGEY, M. Pierre-Matthieu KAHN, M. Serge TAUZIET.

Absents excusés:

M. Nicolas TACHON
Mme Véronique BELIOT-FOY

Absents:

M. David BASLE
M. Renaud LAGRAVE

Pouvoirs:

M. Nicolas TACHON, absent, donne pouvoir à Mme Delphine SALEMBIER
Mme Véronique BELIOT-FOY, absente, donne pouvoir à Mme Françoise DUBERGEY

Secrétaire de séance:

Mme Delphine SALEMBIER

Objet: Tarification des places de spectacles de la saison culturelle 2018/2019 - Théâtre de Gascogne.

Rapporteur: Delphine SALEMBIER

Note de synthèse et projet de délibération:

Il convient de définir des tarifs pour les places de spectacles dans le cadre de la programmation culturelle du Théâtre de Gascogne.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur les tarifs des places qui seront fixés à partir du 1^{er} janvier 2019 de la façon suivante :

		SPECTACLES								
		A	B	C	D	E	F	G	W	Z
Série 1	Tarif Plein	38	32	26	20	18	12	10	30	44
	Tarif Réduit (minima sociaux, étudiants)	18	18	16	14	12	10	5		24
	Tarif Abonnement Adulte/CE	36	28	22	18	16	10	8		42
	Tarif Jeune (-18 ans)	12	10	8	8	6	6	6		15
Série 2	Tarif Plein	34	24	18	16					40
	Tarif Réduit (minima sociaux, étudiants)	16	14	12	10					20
	Tarif Abonnement Adulte/CE	32	22	16	14					36
	Tarif Jeune (-18 ans)	10	8	6	6					12
Tarif Scolaire, séance sur temps scolaire Écoles, Collèges, Lycées		6 € sans transport et 8 € avec transport pour les établissements scolaires de l'Agglomération								
Tarif avantage Jeunes Série 1 & 2		6 € sur présentation de la carte avantage jeunes, sur certains spectacles de la saison								
Vente en ligne sur le site theatredegascoigne.fr		Pas de majoration								
Tarif dernière minute (15 min avant le spectacle hors réservation) Série 1 & 2		8,00 €								
Envoi des places pendant la période d'abonnement par lettre suivi		4 € par tranche de 10 billets								
Avantage Famille : à partir de 1 abonnement adulte et de 1 abonnement jeune		10 € pour les autres abonnements jeune de la même famille (pour les spectacles inscrits dans la brochure avec le picto «sortie en famille»)								
Carte Coss et Cnas		Tarif réduit sur tout les spectacles du Théâtre de Gascogne, sur présentation de la carte Cnas ou Coss								
Impression de la Billetterie partenaires		Forfait de 50 € pour l'impression des billets pour les spectacles de nos partenaires dans les lieux du Théâtre de Gascogne								
Itinérance		Tarif spécifique de 5 € pour les séances Tout Public et 2 € pour les séances scolaires sur les spectacles en itinérance sur le territoire.								
Partenaires		Tarif unique de 18 € sur certains spectacles spécifié par convention avec nos partenaires								
Accès		Tarif unique de 3 € pour les partenaires avec missions à caractère sociales								

Le tarif abonnement adulte (à partir de 18 ans) sera accessible à partir de 4 spectacles.

La carte avantage jeunes donne droit au porteur de celle-ci à un tarif préférentiel sur les spectacles de la saison 2018/2019 listés en annexe.

Le billet motivé est accessible à partir d'un abonnement (4 spectacles). L'abonné pourra inviter la personne de son choix à un des spectacles listés en annexe. Cette place au tarif de 10 € est destinée à une personne non abonnée et n'ayant jamais assisté aux représentations des saisons culturelles de Mont de Marsan Agglomération.

Le billet parrainage est accessible à tout abonné de la saison 2018-2019 qui parraine un de ses amis ou un membre de sa famille (minimum 4 spectacles). Il bénéficiera d'une place offerte sur un des spectacles listés en annexe (dans la limite des places disponibles).

En cas d'annulation ou de report de la représentation, les remboursements de billets seront possibles jusqu'à 1 mois seulement après la date initialement prévue (sur présentation du billet).

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

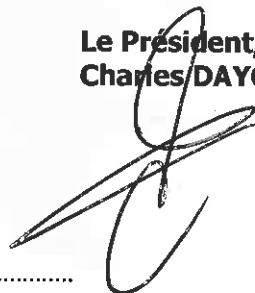
Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Approuve les tarifs de spectacles comme indiqué ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2019.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A saint Pierre du Mont, le 17 janvier 2019

**Le Président,
Charles DAYOT**



- Transmission en préfecture le 28/01/19
- Affichage le 29/01/19



ANNEXE

	Carte Avantage Jeunes	Billet motivé	Billet parrainage
Bled Runner	x	x	x
Natanaël	x	x	x
Muses	x	x	x
A la renverse	x	x	x
Causer d'amour	x	x	x
Le Faune/Le Bolero/ Le sacre du Printemps	x	x	x
Le tour du théâtre en 80 minutes	x	x	x
Arlequin poli par l'amour	x	x	x
Lou casa	x	x	x
Maëlstrom	x	x	x
Dan Da Dan Dog	x	x	x
Le 4° mur,	x	x	x
Horace	x	x	x
Jusque dans vos bras	x	x	x
Préparer son évasion	x	x	x
Le marchand et l'oubli	x	x	x
L'écume des jours	x	x	x
Ornithologie	x	x	x
Nicolas Gardel et les Headbangers	x	x	x
Les Swing Bones	x	x	x
Couple ouvert à deux battants	x	x	x
OPPB	x	x	x
Entre eux-deux	x	x	x
Amélie les crayons	x	x	x
Abécédaire de la séduction	x	x	x
Sol bémol	x	x	x
Yves Jamait	x	x	x
Génération perdue	x	x	x
Fred Pellerin	x	x	x
! Algéria !	x	x	x

